

PALATINE FRANCE SMALL CAP

OPCVM

Relevant de la directive 2014/91/UE

Rapport Annuel 2019/2020



PALATINE FRANCE SMALL CAP

OPCVM

Relevant de la directive européenne 2014/91/UE

ACTIONS FRANCAISES

RAPPORT DE GESTION ANNUEL

30/06/2020

- I - CARACTERISTIQUES

► **OPCVM d'OPC** : Inférieur à 10% de l'actif net

► **Objectif et politique d'investissement** :

La classification AMF du Fonds est : Actions françaises

L'objectif de gestion du fonds consiste à participer à l'évolution du marché des petites entreprises et des entreprises de taille intermédiaire françaises, en sélectionnant les sociétés qui présentent, selon la société de gestion, les meilleures perspectives de croissance à moyen terme.

Du fait de son éligibilité au PEA, PEA PME et DSK, le fonds sera investi en permanence à plus de 75% de son actif dans des titres éligibles à ces régimes.

En particulier, le PEA PME est destiné au financement des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire. Ainsi, sont éligibles au PEA PME les actions des entreprises ayant moins de 5 000 salariés d'une part, et affichant d'autre part moins de 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan de moins de 2 milliards d'euros. Ces critères sont appréciés à l'acquisition des titres par le fonds, et non en cours de vie.

L'OPCVM pourra investir à hauteur respectivement de 10% maximum de son actif en actions non françaises, de 25% maximum de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire, libellés en euro, sans répartition prédéfinie entre dette privée et dette publique.

La gestion procède à l'allocation du niveau de risque de crédit et se réfère de manière non exclusive aux notations des agences de notation.

L'OPCVM peut investir jusqu'à 10% maximum en parts ou actions d'OPCVM et FIA.

L'indice EnterNext© PEA-PME 150 dividendes bruts réinvestis est l'indice de comparaison a posteriori de l'OPCVM. La stratégie d'investissement, qui ne vise pas une réplique de l'indice, repose sur la sélection des titres centrée sur une analyse fondamentale des valeurs mises en portefeuille. Cet OPCVM est géré de façon active et privilégie les sociétés de qualité, à bonne visibilité et à prix raisonnable. Il pourra utiliser des instruments financiers à terme en couverture de l'exposition au risque actions, pour ajuster l'exposition ou en substitution d'une détention directe de titres. Les engagements hors bilan de l'OPCVM sont limités à 100% de l'actif.

Les revenus nets de l'OPCVM sont intégralement investis.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts chaque jour ouvré 11h30 ; ce rachat sera alors exécuté sur la base de la valeur liquidative datée du même jour.

Durée de placement recommandée : 5 ans.

► **Profil de risque** :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Compte tenu de l'orientation du FCP, l'investisseur s'expose à un certain nombre de risques, dont les principaux sont détaillés ci-dessous.

Risque de perte en capital : L'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie de capital et peut donc ne pas retrouver son capital initialement investi.

Risque actions : Le FCP peut, à tout moment, être totalement et au minimum à 75%, exposé aux variations de cours affectant les marchés actions. Une baisse des marchés actions peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

L'OPCVM investit sur des actions qui en raison de leur faible capitalisation boursière peuvent présenter un risque de marché et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de crédit : Le FCP peut être exposé au risque de crédit sur les émetteurs privés ou publics. L'émetteur d'un emprunt obligataire peut ne pas être en mesure de le rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu. Ce risque de dégradation de la situation d'un émetteur peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de taux : il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits investis en taux fixe peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du fonds.

Risque de contrepartie : L'OPCVM pouvant avoir recours à des instruments financiers négociés de gré à gré (titres de créance, prises en pension), il existe un risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de l'OPCVM.

- II - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER ET POLITIQUE DE GESTION

L'exercice comptable de l'OPC Palatine France Small Cap, à cheval sur deux années civiles (2019 et 2020), a été celui de la baisse, crise du Covid-19 oblige.

Le second semestre de l'année civile 2019 a enregistré une faible hausse. La performance de l'opc s'établit à 2,81% sur la période, alors que l'indicateur de comparaison (Enternext PEA PME 150 growth) augmente de 1,86%. La surperformance s'établit ainsi à 0,95%.

Le premier semestre de l'année civile 2020 voit le marché fortement régresser, à l'instar de tous les compartiments boursiers. Pandémie et volatilité sont les faits marquants.

Au total, sur un an glissant, période d'exercice de Palatine France Small Cap, celui-ci est en régression mais de manière moindre que son indicateur.

Les deux semestres étudiés ont donc fait preuve d'un fort contraste. Au cours du second semestre 2019, le scénario qui a prévalu en termes de performances a été celui d'un V avec une baisse du marché sur les trois premiers mois puis un retour à l'équilibre initial en fin d'année. L'action des banques centrales d'une part et la valorisation élevée du marché ont constitué les facteurs explicatifs. Concernant le premier semestre 2020, à une relative stagnation au cours des deux premiers mois a succédé la crise du Covid-19 : effondrement du marché jusqu'au 18 mars puis fort rebond à la suite (un second profil en V).

Dans ce contexte, le FCP Palatine France Small Cap part I, fidèle à sa politique de sélection de valeurs sur un plan fondamental, quels que soient les segments du marché ou les secteurs mais pas la taille des capitalisations, s'affiche à -7,77% au 30 juin 2020 (base au 28/06/19) alors que l'indicateur de comparaison abandonne 10,16%, soit une surperformance relative de 2,39% pour notre OPC sur un an glissant. Sur le premier semestre de l'année civile 2020, la part I régresse de 10,29% au 30/06/2020 (base au 31/12/2019) alors que l'indicateur abandonne 11,80%, soit une surperformance relative de 1,51% pour notre OPC.

La part R nouvellement créée enregistre une performance de **-4,61%** sur la période 30/10/2019 – 30/06/2020, contre -2,88% pour son indicateur de référence.

Les performances passées de l'OPC ne préjugent pas de ses performances futures.

Depuis février 2020, la crise sanitaire liée au Covid-19 a déclenché une tempête boursière inédite, qui a été renforcée par l'arrêt volontaire, progressif mais généralisé de pans entiers de l'économie mondiale par le biais du confinement des populations.

Il est particulièrement difficile de prévoir les marchés dans les prochaines semaines ou mois, et sans doute resteront-ils très volatils au gré des évolutions sanitaires et des nouvelles économiques.

- III - INFORMATION SUR LES TECHNIQUES DE GESTION DE PORTEFEUILLE

- ✓ Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace de portefeuille ;
- ✓ Identité des contreparties à ces techniques ;

- ✓ Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie ;
- ✓ Revenus découlant de ces techniques pour l'exercice comptable et frais opérationnels directs et indirects occasionnés.

Sur l'exercice 2019/2020, le FCP n'a pas eu recours à ces techniques.

- IV - INFORMATION SUR LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET LA REUTILISATION (SFTR)

- ✓ Informations générales : Montant des titres et matières premières prêtés
 Montant des actifs engagés
- ✓ Données sur la concentration ;
- ✓ Données d'opérations agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Données sur la réutilisation des garanties (collatéral) ;
- ✓ Conservation des garanties reçues par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Conservation des garanties fournies par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global.

Sur l'exercice 2019/2020, l'OPC n'a pas eu recours à ce type d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

- V - INFORMATIONS D'ORDRE DEONTOLOGIQUE

Exercice des droits de vote :

La société de gestion a défini dans son document « politique de vote » ses principes d'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM qu'elle gère.

Les principes de notre politique de vote visent à promouvoir la valorisation à long terme de nos investissements et à encourager le respect et la mise en application des meilleures pratiques de gouvernance et de déontologie professionnelle.

Ainsi, PALATINE ASSET MANAGEMENT adhère aux grands principes de l'AFG en matière de gouvernement d'entreprise :

- « une action, une voix »,
- une assemblée générale favorisant la démocratie actionnariale,
- un conseil d'administration indépendant et efficace,
- des rémunérations adaptées, transparentes et régulièrement soumises au vote de l'assemblée générale,
- l'opposition aux dispositifs anti-OPA.

La participation au vote s'exerce en suivant les recommandations formulées par le « proxy advisor » ISS :

- ✓ systématiquement pour les sociétés françaises composant l'indice SBF 120, pour les sociétés composant l'actif des OPC labellisés ISR, pour les sociétés françaises dont le seuil de détention consolidé est supérieur à 0,50% de la capitalisation boursière de chaque société et enfin pour les sociétés étrangères détenues ayant une capitalisation boursière supérieure à 10 M€.
- ✓ ponctuellement dans tous les autres cas afin d'exprimer un vote de soutien ou manifester un désaccord, ou en cas de difficultés faisant courir un risque important aux actionnaires.

Les droits de vote ne sont pas exercés dans les cas suivants :

- ✓ Ils concernent toutes les sociétés détenues en dessous des seuils fixés, et les pays à POA (Power Of Attorney) où la procédure de vote exige des surcoûts financiers.
- ✓ La société de gestion ne pratiquant pas, sauf cas exceptionnel, de cession temporaire d'actions, elle n'est pas concernée par les conséquences juridiques des cessions temporaires de titres.

Les documents de Palatine Asset management sur la Politique de vote et le rapport annuel sur l'exercice des droits de vote sont disponibles sur le site internet www.palatine-am.com rubrique A propos/Réglementation.

Ils peuvent également être adressés gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse suivante :
Palatine Asset Management – 42, rue d'Anjou – 75382 PARIS Cedex 08.

Commission de mouvements :

La commission de mouvements, facturée le cas échéant à l'OPCVM à l'occasion d'une opération portant sur un instrument financier est intégralement reversée à la société de gestion.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires :

Les intermédiaires financiers sont sélectionnés dans le respect des principes de « best execution » sur la base d'une approche multi - critères faisant l'objet d'une grille d'évaluation spécifique :

- | | |
|---|---|
| - Tarification | - Confidentialité |
| - Qualité de l'exécution | - Organisation de réunions avec les émetteurs |
| - Qualité des analyses | - Qualité du back – office |
| - Qualité du conseil | - Traitement des litiges |
| - Capacité à intervenir dans des situations spéciales | |

Certains intermédiaires peuvent être privilégiés de manière plus systématique en fonction de leur spécialisation sur certains marchés ou sur certaines valeurs.

Un Comité semestriel encadre la sélection des intermédiaires, l'évaluation de l'adéquation de la qualité des services offerts, et analyse les statistiques d'activité et le volume de courtage.

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires et le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation de Palatine Asset Management pour l'ensemble des transactions sur actions réalisées au cours de l'exercice 2019 sont disponibles sur le site www.palatine-am.com rubrique A propos/Réglementation.

Support d'information sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

L'information sur les modalités de prise en compte par la société de gestion de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) figure sur le site internet de Palatine Asset management www.palatine-am.com rubrique ISR.

Le FCP ne prend pas en compte l'ensemble des critères ESG.

Les critères privilégiés avant tout sont ceux permettant de sélectionner les sociétés offrant sur le plan financier et concurrentiel de bonnes perspectives et une bonne visibilité dans la durée.

Risque global du FCP

La société de gestion utilise pour calculer le risque global du FCP la méthode du calcul de l'engagement telle que définie aux articles 411-74, 411-75 et 411-76 du règlement général de l'AMF, et par l'instruction AMF n° 2011-15.

Mention sur les rémunérations

La rémunération variable est composée en règle générale de 70 % de critères quantitatifs et de 30 % de critères qualitatifs. Ces éléments qualitatifs prennent notamment en compte : le management, les intérêts du client, le travail en équipe (présence et participation aux comités, qualité du travail en binôme et avec le reste de l'équipe), partage de l'information, participation à la réussite collective, transparence, capacité à nouer une relation de confiance avec les clients et prospects.

Egalement, la rémunération variable peut être modifiée selon le risque pris et la rentabilité de la société de gestion. Le pourcentage appliqué pourra être différent selon les fonctions et les résultats de chaque collaborateur. La réduction de la rémunération variable sera significative en cas de pertes semestrielles ou annuelles de la société, ou d'une prise de risques passés et futurs jugée excessive et inacceptable. Elle pourra aller jusqu'à la suppression totale de la rémunération variable.

Les risques visés comprennent principalement les risques pris en matière de gestion, le risque de contrepartie, le risque de non conformité, une insuffisance en matière de contrôle, de connaissance des clients, des pratiques visant à s'éloigner de la réglementation.

Aucune rémunération n'est versée par l'OPC, il n'y a pas d'intéressement aux plus-values (carried interests).

La politique de rémunération a fait l'objet d'un amendement en juillet 2018 sur le volet partie variable du Président du Directoire à effet 2019.

Pour l'exercice 2019, le montant total des rémunérations versées par Palatine Asset Management à son personnel (29 personnes) représente 2 752 K€, et se décompose pour 2 215 K€ au titre des rémunérations fixes et pour 537 K€ au titre des rémunérations variables.

Investissements éligibles au PEA

Au titre de l'exercice 2019/2020, le FCP est demeuré investi au minimum à 75% de son actif en titres éligibles au PEA et au PEA-PME, titres mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L.221-31 du code monétaire et financier.

- VI - PRINCIPAUX MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE

ISIN	Designation	Sens	Date	Quantité	Montant(€)
FR0012882389	PHARMAGEST INTERACTIVE	Vente d'actions	19/02/2020 00:00	12 000	768 403
FR0013199916	SOMFY	Vente d'actions	19/02/2020 00:00	8 000	747 174
FR0004024222	INTER PARFUMS	Vente d'actions	25/02/2020 00:00	15 000	496 248
FR0011665280	FIGEAC AERO	Vente d'actions	19/12/2019 00:00	43 000	406 041
FR0004007813	KAUFMAN & BROAD	Achat d'actions	20/02/2020 00:00	8 000	332 351
FR0012419307	FOCUS HOME INTERACTIVE	Vente d'actions	20/02/2020 00:00	16 000	303 905
FR0013227113	SOITEC	Vente d'actions	09/07/2019 00:00	3 000	271 793
FR0000033904	JACQUET METALS	Achat d'actions	20/02/2020 00:00	18 000	257 863
FR0000031577	VIRBAC SA	Vente d'actions	17/09/2019 00:00	1 250	242 933
FR0000032278	LATECOERE	Vente d'actions	04/11/2019 00:00	60 000	228 004

- VII - OPERATIONS OU LE GROUPE A UN INTERET PARTICULIER

Au 30/06/2020 : - OPCVM = Néant.

- VIII - INFORMATIONS PARTICULIERES

- CHANGEMENTS INTERVENUS :

Néant.

- CHANGEMENTS A INTERVENIR SUR LE PROCHAIN EXERCICE :

Néant.

PALATINE FRANCE SMALL CAP

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Palatine Asset Management

42, rue d'Anjou
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2020

PALATINE FRANCE SMALL CAP

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Palatine Asset Management

42, rue d'Anjou
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2020

Aux porteurs de parts du FCP PALATINE FRANCE SMALL CAP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif PALATINE FRANCE SMALL CAP constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 29 juin 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé

d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

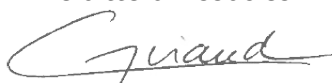
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 9 octobre 2020

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Sylvain GIRAUD

BILAN ACTIF AU 30/06/2020 EN EUR

	30/06/2020	28/06/2019
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00
Instruments financiers	14 290 882,42	19 840 839,50
Actions et valeurs assimilées	14 290 882,42	19 634 264,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	14 290 882,42	19 634 264,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<i>Titres de créances négociables</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Autres titres de créances</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	206 575,50
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	206 575,50
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	26 400,00	72 403,50
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	26 400,00	72 403,50
Comptes financiers	7 391,00	23 495,20
Liquidités	7 391,00	23 495,20
Total de l'actif	14 324 673,42	19 936 738,20

BILAN PASSIF AU 30/06/2020 EN EUR

	30/06/2020	28/06/2019
Capitaux propres		
Capital	14 962 471,11	21 555 163,01
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-647 533,20	-1 621 454,80
Résultat de l'exercice (a, b)	-5 709,06	-15 569,84
Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	14 309 228,85	19 918 138,37
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	15 444,57	18 599,83
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	15 444,57	18 599,83
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	14 324 673,42	19 936 738,20

HORS-BILAN AU 30/06/2020 EN EUR

	30/06/2020	28/06/2019
Opérations de couverture		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/06/2020 EN EUR

	30/06/2020	28/06/2019
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	192 815,00	229 826,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	945,77
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
Total (1)	192 815,00	230 771,77
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	753,72	1 136,36
Autres charges financières	0,00	0,00
Total (2)	753,72	1 136,36
Résultat sur opérations financières (1 - 2)	192 061,28	229 635,41
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	201 701,83	253 300,01
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-9 640,55	-23 664,60
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	3 931,49	8 094,76
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-5 709,06	-15 569,84

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion, en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor)

TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net hors OPC.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Le taux appliqué sur la base de l'actif net hors OPC est de 1,25 % TTC, sur la part D.

Le taux appliqué sur la base de l'actif net hors OPC est de 2 % TTC, sur la part R, créée le 08/10/2019.

Commission de surperformance

Les frais de gestion variables sont calculés selon la méthode suivante :

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance du FCP et celle de l'indice de référence défini ci-après, sur l'exercice comptable qui débute le lendemain du dernier jour de bourse du mois de juin de chaque année et s'achève le dernier jour de bourse du mois de juin de l'année suivante.

L'indice de référence est égal à l'indice CAC Small calculé quotidiennement, coupons non réinvestis et en cours de clôture, et publié par Euronext. La performance du FCP est calculée en fonction de l'évolution de la valeur liquidative. Cette dernière inclut la capitalisation des revenus encaissés par le FCP.

- Si la performance du FCP est positive et supérieure à celle de l'indice de référence défini ci-dessus, la part variable des frais de gestion représentera 20% de la différence entre la performance du FCP et celle de l'indice de référence.

- Si la performance du FCP est négative ou inférieure à celle de l'indice de référence défini précédemment, la part variable des frais de gestion sera nulle.

- Si en cours d'exercice, la performance du FCP, depuis le début de l'exercice, est positive et supérieure à celle de l'indice de référence calculée sur la même période, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport à celle de l'indice de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures. Cette part variable ne sera définitivement perçue à la clôture de l'exercice comptable que si, sur l'exercice, la performance du FCP est positive et supérieure à celle de l'indice de référence.

Cette commission de surperformance sera directement imputée au compte de résultat du FCP.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Sommes Distribuables	Parts
Affectation du résultat net	Capitalisation
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/06/2020 EN EUR

	30/06/2020	28/06/2019
Actif net en début d'exercice	19 918 138,37	23 569 452,20
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	1 117 418,24	3 658 466,15
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-5 371 999,27	-3 861 459,86
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 179 267,67	691 015,62
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 709 103,39	-2 260 602,30
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-114 374,73	-163 098,55
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-700 477,49	-1 691 970,29
Différence d'estimation exercice N	-1 224 708,36	-524 230,87
Différence d'estimation exercice N-1	524 230,87	-1 167 739,42
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-9 640,55	-23 664,60
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	14 309 228,85	19 918 138,37

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers		
TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Hors-bilan		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 391,00	0,05
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	7 391,00	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

							Autres devises	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	30/06/2020
Créances	
Coupons et dividendes en espèces	26 400,00
Total des créances	26 400,00
Dettes	
Frais de gestion	15 444,56
Frais de gestion variable	0,01
Total des dettes	15 444,57

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
PALATINE FRANCE SMALL CAP		
Parts souscrites durant l'exercice	1 808,426	1 091 880,24
Parts rachetées durant l'exercice	-8 534,870	-5 346 423,95
Solde net des souscriptions/rachats	-6 726,444	-4 254 543,71
PALATINE FRANCE SMALL CAP R		
Parts souscrites durant l'exercice	51,076	25 538,00
Parts rachetées durant l'exercice	-50,076	-25 575,32
Solde net des souscriptions/rachats	1,000	-37,32

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
PALATINE FRANCE SMALL CAP	
Commissions de rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PALATINE FRANCE SMALL CAP R	
Commissions de rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

3.7.FRAIS DE GESTION

	30/06/2020
PALATINE FRANCE SMALL CAP	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	201 673,86
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,22
Frais de gestion variables	-26,17
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
PALATINE FRANCE SMALL CAP R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	27,96
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,95
Frais de gestion variables	26,18
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des titres faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2020
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des titres constitutifs de dépôts de garantie

	30/06/2020
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille

	Code Isin	Libellés	30/06/2020
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/06/2020	28/06/2019
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-5 709,06	-15 569,84
Total	-5 709,06	-15 569,84

	30/06/2020	28/06/2019
PALATINE FRANCE SMALL CAP		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-5 794,60	-15 569,84
Total	-5 794,60	-15 569,84

	30/06/2020	28/06/2019
PALATINE FRANCE SMALL CAP R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	85,54	0,00
Total	85,54	0,00

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/06/2020	28/06/2019
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-647 533,20	-1 621 454,80
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-647 533,20	-1 621 454,80

	30/06/2020	28/06/2019
PALATINE FRANCE SMALL CAP		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-647 498,86	-1 621 454,80
Total	-647 498,86	-1 621 454,80

	30/06/2020	28/06/2019
PALATINE FRANCE SMALL CAP R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-34,34	0,00
Total	-34,34	0,00

**3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS
CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS
EXERCICES**

	30/06/2016	30/06/2017	29/06/2018	28/06/2019	30/06/2020
Actif net Global en EUR	10 825 472,42	17 859 813,93	23 569 452,20	19 918 138,37	14 309 228,85
PALATINE FRANCE SMALL CAP					
Actif net en EUR	10 825 472,42	17 859 813,93	23 569 452,20	19 918 138,37	14 308 751,90
Nombre de titres	18 835,113	23 587,459	31 029,274	30 422,998	23 696,554
Valeur liquidative unitaire en EUR	574,74	757,17	759,58	654,70	603,83
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	22,61	100,24	66,08	-53,29	-27,32
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	-6,90	-2,01	-5,34	-0,51	-0,24
PALATINE FRANCE SMALL CAP R					
Actif net en EUR	0,00	0,00	0,00	0,00	476,95
Nombre de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	1,000
Valeur liquidative unitaire en EUR	0,00	0,00	0,00	0,00	476,95
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	0,00	0,00	0,00	0,00	-34,34
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	85,54

3.12. INVENTAIRE EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
ALBIOMA	EUR	27 000	988 200,00	6,90
ALBIOMA RTS	EUR	27 000	0,00	0,00
AUBAY	EUR	26 000	728 000,00	5,09
BASTIDE LE CONFORT MEDICAL	EUR	18 000	624 600,00	4,37
BENETEAU	EUR	50 000	316 500,00	2,21
BIGBEN INTERACTIVE	EUR	55 000	616 000,00	4,30
CHARGEURS INTERNATIONAL	EUR	30 469	406 456,46	2,84
DELFINGEN INDUSTRY	EUR	8 500	112 625,00	0,79
DEVOTEAM SA	EUR	10 000	729 000,00	5,09
HAULOTTE GROUP	EUR	70 000	352 100,00	2,46
HEXAOM SA	EUR	9 000	300 600,00	2,10
INTERPARFUMS	EUR	12 000	477 600,00	3,34
JACQUET METAL SERVICE SA	EUR	40 000	468 800,00	3,28
KALRAY SADIR	EUR	22 000	422 400,00	2,95
KAUFMAN & BROAD SA	EUR	17 000	521 900,00	3,65
LNA Sante SA	EUR	21 000	997 500,00	6,96
LUMIBIRD SA	EUR	32 736	371 880,96	2,60
MANITOU BF	EUR	18 000	312 840,00	2,19
MANUTAN INTERNATIONAL	EUR	10 000	516 000,00	3,61
OSMOZIS	EUR	3 000	22 200,00	0,16
PHARMAGEST INTERACTIVE	EUR	8 000	624 000,00	4,36
SOITEC SA	EUR	6 000	595 200,00	4,16
SOLUTIONS 30 SE	EUR	40 000	510 400,00	3,57
SOMFY	EUR	6 000	538 800,00	3,77
TRIGANO SA	EUR	4 000	373 000,00	2,61
VIRBAC SA	EUR	2 500	487 500,00	3,41
VOYAGEURS DU MONDE	EUR	4 000	292 000,00	2,04
WALLIX GROUP SA	EUR	59 000	886 180,00	6,19
WAVESTONE	EUR	35 000	698 600,00	4,88
TOTAL FRANCE			14 290 882,42	99,88
TOTAL Actions & val. ass. ng. sur marchés régl. ou ass.			14 290 882,42	99,88
TOTAL Actions et valeurs assimilées			14 290 882,42	99,88
Créances			26 400,00	0,18
Dettes			-15 444,57	-0,11

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Comptes financiers			7 391,00	0,05
Actif net			14 309 228,85	100,00

PALATINE FRANCE SMALL CAP	EUR	23 696,554	603,83	
PALATINE FRANCE SMALL CAP R	EUR	1,000	476,95	